

INFORMATIONS GENERALES

28/06/2016

Onzième journée de mobilisation contre la loi travail



Un dispositif similaire à celui déployé lors de la manifestation précédente est prévu pour la manif d'aujourd'hui. PHOTO AFP

Au lendemain de la onzième journée de mobilisation, et de l'examen de la loi au Sénat, le Premier ministre Manuel Valls et la ministre du Travail Myriam El Khomri recevront demain et jeudi les organisations syndicales et patronales dans le cadre de réunions bilatérales sur la loi travail.

PARIS.

Les sept syndicats et organisations de jeunesse opposés à la loi travail (CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL et FIDL) ont prévu de manifester aujourd'hui à Paris pour leur onzième journée de mobilisation.

Plus de 2 500 policiers et gendarmes seront mobilisés pour sécuriser la manifestation et « *l'ensemble de l'itinéraire fera l'objet de contrôles systématiques à partir de la place de la Bastille* », a déclaré la préfecture de police de Paris (PP). Une réunion entre les syndicats et la PP a permis de caler les questions de sécurité du parcours, alors que les manifestations sont

régulièrement émaillées par des violences.

« Une centaine d'interdictions de paraître a été prise » à l'encontre de personnes « précédemment interpellées au cours de manifestations violentes », a ajouté la préfecture.

TRAJET PLUS LONG

Après avoir défilé sur un parcours ultracourt aux alentours de Bastille jeudi dernier, les sept syndicats et organisations de jeunesse opposés à la loi travail ont obtenu de pouvoir manifester aujourd'hui sur un trajet plus long (2,8 km), entre Bastille et place d'Italie.

Demain, la CGT, la CFDT, FO et la CFTC seront reçues tour à tour à Matignon, le MEDEF, la CGPME, l'UPA et la CFE-CGC jeudi après-midi.

Pour le Premier ministre, « il ne s'agit pas de la réouverture d'un cycle de négociations », mais de « faire un point » avec chacun sur les points d'accord et de désaccord, a expliqué un conseiller.

Il s'agit aussi de « rassurer » sur le fait qu'il n'y a « pas de disparition programmée des branches professionnelles », de « redire la place des branches », même s'il n'est pas question de remettre en cause l'équilibre trouvé entre accords de branche et accords d'entreprise.

« Même quand on n'est pas d'accord, c'est utile de se parler », a-t-on souligné.

Ces discussions interviendront après le vote en première lecture du Sénat sur la loi, aujourd'hui, et la réunion dans la foulée d'une commission mixte paritaire devant tenter de proposer un texte commun Sénat-Assemblée sur le texte de loi. Celui-ci reviendra à l'Assemblée à compter du 5 juillet, jusqu'au 8.

***Plus de 2500 policiers et
gendarmes seront
mobilisés pour sécuriser la
manifestation.***

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)